

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

En 2017, la formation continue dans l'enseignement supérieur public (universités, Cnam et écoles) a un chiffre d'affaires de 462 millions d'euros et accueille 451 000 stagiaires. La durée moyenne des formations qu'elle dispense s'élève à 159 heures, dont 130 heures de nature pédagogique. Entre 2012 et 2017, à dispositif constant, son chiffre d'affaires augmente de 21%, et la durée moyenne de ses formations de 18% (+15% en centre), alors que le nombre de ses stagiaires, lui, reste stable. Par ailleurs, en 2017, les diplômes nationaux sont toujours les plus préparés en formation continue (35%), et ce, dans les trois mêmes spécialités («services aux personnes», «sciences humaines et droit» et «échange et gestion»). Ils représentent 66% des 107 000 diplômes délivrés, au sein desquels les licences professionnelles et les masters continuent d'occuper une large place et les DUT en gagnent au cours des cinq dernières années.

La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2017 et son évolution depuis 2012

En 2017, la formation continue dans les établissements de l'enseignement supérieur public génère un chiffre d'affaires de 462 millions d'euros (figure 1). Elle concerne 451 000 stagiaires qui reçoivent, en moyenne, une formation de 159 heures, dont 130 heures en centre de formation. Au total, la formation continue dispense, en 2017, 71 millions d'heures, dont 58 millions d'heures pédagogiques. Elle délivre 107 000 diplômes, dont deux tiers sont des diplômes nationaux.

La formation continue ne cesse de se développer. À dispositif constant¹, son chiffre d'affaires progresse de 21 % par rapport à 2012 et le nombre d'heures dispensées de 8 %. Si le nombre de stagiaires évolue relativement peu pendant cette période (-4 %), la durée moyenne des formations suivies en centre augmente de 15 % sur cinq ans; la hausse est encore plus importante en prenant en compte les stages pratiques (+18 %).

Le nombre et le profil des stagiaires évoluent peu en 5 ans

En 2017, la formation continue accueille 451 000 stagiaires (figure 2). Les stagiaires particuliers (42 %) sont un peu plus nombreux que les stagiaires salariés (38 %). Sept stagiaires particuliers sur dix (68 %) sont inscrits hors formation «inter-âges» et les trois quarts des stagiaires salariés (73 %) recourent au plan de formation. Un stagiaire sur dix (11 %)

est demandeur d'emploi et les deux tiers d'entre eux bénéficient d'une prise en charge. Au cours des cinq dernières années, à dispositif constant, le nombre de stagiaires en formation continue évolue relativement peu (-4%) dans l'ensemble des établissements. Entre 2012 et 2017, la part des stagiaires particuliers diminue de 6 points. La part des stagiaires salariés progresse, quant à elle, de 5 points : le contrat de professionnalisation est plus souvent employé, même s'il reste minoritaire (8 % des stagiaires en 2017, 4 points de plus qu'en 2012). Si le nombre de stagiaires demandeurs d'emploi diminue légèrement, leur prise en charge est aussi fréquente en 2017 qu'en 2012.

En 2017, 362 000 stagiaires sont inscrits en formation continue en université, dont 217 000 en Instituts universitaires et technologiques (IUT)². Ils représentent 80 % de l'ensemble des stagiaires. Les salariés et les particuliers sont quasiment aussi nombreux (près de 40 %). Les universités accueillent la quasi-totalité du public « interâges », qui représente 40 % des particuliers en formation continue de ces établissements. Le plan de formation est utilisé par sept stagiaires salariés sur dix (71 %) et la même proportion de stagiaires demandeurs



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- 1. Cf. méthodologie dans l'encadré Source, champ, méthodologie et définitions ; dans cette étude, toutes les évolutions sont établies « à dispositif constant » sans que cette précision soit systématiquement apportée.
- **2.** Cf. résultats dans les IUT dans l'encadré Source, champ, méthodologie et définitions.

FIGURE 1 - La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2017 et son évolution 2017/2012

	Ensemble		Universités (IUT inclus), INP et UT		Cnam et centres régionaux associés		Écoles et grands établissements	
	2017	Évol. 2017/12 (en %)	2017	Évol. 2017/12 (en %)	2017	Évol. 2017/12 (en %)	2017	Évol. 2017/12 (en %)
Chiffres d'affaires (en millions d'euros)	462	21	323	31	111	4	28	-4
Stagiaires (en milliers)	451	-4	362	1	73	-16	16	-35
Heures-stagiaires en centre (en millions)	58	9	41	17	15	-2	2	-36
Heures-stagiaires y.c. stage pratique (en millions)	71	8	54	15	15	-2	2	-34
Durée moyenne des formations en centre (en heures)	130	15	114	16	212	31	121	-3
Durée moyenne des formations y.c. stage pratique (en heures)	159	18	149	18	213	30	146	1

Note: le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre d'heures de formation dispensées en 2017 multiplié par le nombre de stagiaires les ayant suivies. Champ: France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source: MESRI-SIES, enquête formation continue.

FIGURE 2 - Répartition des stagiaires dans l'enseignement supérieur public selon les types de publics en 2017

	Ensemble		Universités (IUT inclus), INP et UT		Cnam		Écoles et grands établissements		
	Stagiaires	En %	Évol. 2017/12 Part (en point)	Stagiaires	En %	Stagiaires	En %	Stagiaires	En %
Ensemble	451 146	100,0		361 826	100,0	72 847	100,0	16 473	100,0
Plan de formation de l'entreprise	125 221	27,8	1,8	105 031	29,0	12 628	17,3	7 562	45,9
Congé individuel de formation	10 470	2,3	-0,4	9 848	2,7	336	0,5	286	1,7
Contrat de professionnalisation	36 620	8,1	3,6	32 609	9,0	3 587	4,9	424	2,6
Ensemble des salariés	172 311	38,2	4,8	147 488	40,7	16 551	22,7	8 272	50,2
Demandeurs d'emploi aidés	30 866	6,9	-0,6	25 207	7,0	4 368	6,0	1 291	7,8
Autres demandeurs d'emploi	17 245	3,8	-0,7	10 178	2,8	6 037	8,3	1 030	6,3
Ensemble des demandeurs d'emploi	48 111	10,7	-1,3	35 385	9,8	10 405	14,3	2 321	14,1
Particuliers	129 631	28,7	-4,3	90 682	25,1	35 360	48,5	3 589	21,8
Particuliers : publics inter-âges	60 355	13,4	-1,7	59 959	16,6	0	0,0	396	2,4
Ensemble des particuliers	189 986	42,1	-6,0	150 641	41,7	35 360	48,5	3 985	24,2
Actifs non salariés	40 738	9,0	2,4	28 312	7,8	10 531	14,5	1 895	11,5

Champ: France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

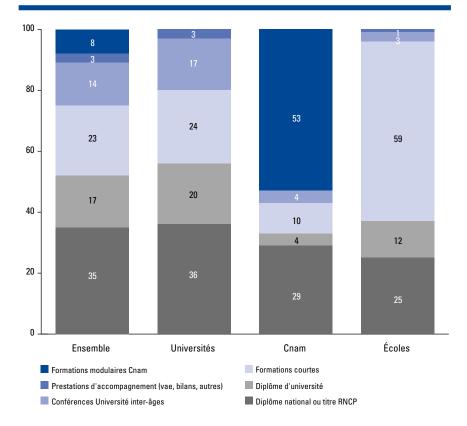
d'emploi bénéficient d'une prise en charge. Si le nombre de stagiaires en université est stable sur les cinq dernières années (+1 %), les stagiaires particuliers sont relativement moins nombreux en 2017 qu'en 2012 : leur part diminue de 4 points. Celle des salariés progresse, quant à elle, de 5 points.

En 2017, le Cnam accueille près de 73 000 stagiaires, dont près de la moitié sont des particuliers. Moins d'un quart sont salariés et les demandeurs d'emploi représentent près de 15 % des stagiaires. Pour ces derniers, leur prise en charge est moins courante que dans les autres établissements. Les écoles, où sont inscrits 16 500 stagiaires, forment, elles, une fois sur deux un stagiaire salarié (50 %). Pour eux, comme dans les autres types d'établissements, le plan de formation est le dispositif le plus choisi (46 %).

En 2017 comme en 2012, plus d'un tiers des stagiaires préparent un diplôme national

En 2017, 35 % des stagiaires en formation continue préparent un diplôme national ou un

FIGURE 3 - Répartition des inscriptions en formation continue selon les types d'établissements et les types de formations en 2017 (en %)



Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source: MESRI-SIES, enquête formation continue.

titre inscrit sur demande au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (figure 3). Près de deux sur cinq (17 %) visent l'obtention d'un diplôme d'établissement (y compris les diplômes d'université (DU)). Un quart (23 %) suivent une formation courte et 13 % des conférences «inter-âges ». Les parts de stagiaires dans chaque type de diplôme sont sensiblement identiques en 2012.

En 2017, les universités sont les établissements où les diplômes nationaux (36 %), les diplômes d'établissement (20 %) et les conférences « inter-âges » comportent le plus de stagiaires inscrits. Au Cnam, plus de la moitié des stagiaires suivent une formation spécifique à l'établissement (formation modulaire Cnam) et près de trois sur dix préparent un diplôme national. Dans les écoles, les formations courtes sont plus prisées (59 % des stagiaires) et un quart vise l'obtention d'un diplôme national.

Près de 60 % des stagiaires se concentrent dans trois spécialités

En 2017, pour les trois types d'établissements, trois groupes de spécialités dominent avec 58 % des inscrits et 60 % des heuresstagiaires. Les « services aux personnes » accueillent 114 000 stagiaires, soit 26 % des inscrits, avec 18 % des heures-stagiaires. Les spécialités « sciences humaines et droit» et «échange et gestion» accueillent chacune 16 % des stagiaires, avec respectivement 12 % et 30 % des heures-stagiaires. En 2012, près de 60 % des stagiaires étaient inscrits dans les trois mêmes spécialités, la part des «services aux personnes» ayant progressé toutefois de 2 points alors que celle des «sciences humaines et droit» en perd autant. La répartition des spécialités évolue très peu en cing ans.

En 2017, comme en 2012, le groupe de spécialités qui domine diffère selon le type d'établissement. En 2017, en université,

FIGURE 4 - Durées moyennes et évolution des formations dans l'enseignement supérieur public (en heures)

		noyenne entre	Durée moyenne y.c. stage pratique		
	2017 Évolution 2017/2012		2017	Évolution 2017/2012	
Ensemble	130	16	159	17	
Salariés	132	22	172	14	
dont plan de formation de l'entreprise	82	9	106	21	
Demandeurs d'emploi	228	35	293	51	
dont demandeurs d'emploi aidés	230	42	313	67	
Particuliers	104	1	118	3	
Particuliers	138	-1	157	1	
Particuliers : publics inter-âges	32	8	33	8	

Champ: France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source: MESRI-SIES, enquête formation continue.

les «services aux personnes» concentrent le plus grand nombre de stagiaires (30%). Au Cnam, près de 45% des stagiaires sont inscrits en «échange et gestion», alors que dans les écoles un quart l'est en «capacités individuelles et sociales».

En cinq ans, la durée moyenne des heures dispensées en formation continue progresse sensiblement

En 2017, la formation continue dispense 58 millions d'heures pédagogiques (en centre) et 71 millions d'heures totales (en centre et avec stage pratique). Les durées moyennes pédagogique et totale sont respectivement de 130 heures et de 159 heures. Plus en détail, dans l'ensemble des établissements ces durées sont nettement plus élevées pour les stagiaires demandeurs d'emploi : ils reçoivent en moyenne 228 heures de formation pédagogique et 293 heures au total (figure 4). Les formations dispensées aux salariés dans le cadre d'un plan de formation et celles « inter-âges » sont, en moyenne, beaucoup plus courtes (respectivement 82 et 32 heures pédagogiques). Entre 2012 et 2017, les durées moyennes pédagogique et totale augmentent respectivement de 16 heures et de 17 heures. Cette progression ne se retrouve pas dans les

formations suivies par les particuliers. Elle est très importante pour les demandeurs d'emploi (respectivement +35 heures et +51 heures en moyenne en 2017 par rapport à 2012).

En 2017, dans les universités, qui dispensent 41 millions d'heures pédagogiques et 54 millions d'heures totales en formation continue, les durées moyennes pédagogique et totale sont respectivement de 114 heures et de 149 heures. Ces durées moyennes sont plus longues au Cnam (212 et 213 heures).

Entre 2012 et 2017, la durée moyenne pédagogique croît deux fois plus au Cnam qu'en université (respectivement +31 heures et +16 heures). Dans les universités, elle est en hausse de 36 heures pour les stagiaires demandeurs d'emploi et de 20 heures pour les stagiaires salariés. Au Cnam, cette progression est équivalente pour les deux types de stagiaires, respectivement de +41 heures et +39 heures.

Plus de 100 000 diplômes sont délivrés en formation continue en 2017

En 2017, la formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur délivre plus de 107 000 diplômes (figure 5). Les diplômes nationaux sont les plus nombreux, 70 000 et représentent 66 % de l'ensemble des diplômes obtenus en formation continue.

FIGURE 5 - Diplômes délivrés en formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2017

	Ensemble	Universités	Cnam	Écoles
Ensemble des diplômes délivrés en formation continue (FC)	107 321	94 619	10 716	1 986
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	70 299	60 002	8 694	1 603
Nombre de diplômes d'établissement (y.c. DU) en FC	37 022	34 617	2 022	383
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (en %)	66	63	81	81
Part des diplômes d'établissement (y.c. DU) délivrés en FC (en %)	34	37	19	19

Champ: France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source: MESRI-SIES, enquête formation continue.

FIGURE 6 - Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon les types d'établissements en 2017 et évolution 2017/2012

	Ensemble			Universités		Écoles et grands	
	Effectifs	Part (en %)	Évol. 2017/12 part (en point)	(IUT inclus) INP et UT	Cnam	établissements	
Diplômes nationaux délivrés en formation continue	70 299	100,0		60 002	8 694	1 603	
Total niveau IV	5 619	8,0	-4,0	5 619			
Total niveau III	6 716	9,5	2,2	5 671	1 045		
dont DUT, DNTS	4 689	6,7	3,5	4 647	42		
Total niveau II	33 726	48,0	1,0	28 010	5 380	336	
dont licences professionnelles	20 688	29,4	2,2	18 836	1 850	2	
Total niveau I	24 238	34,5	0,8	20 702	2 269	1 267	
dont ensemble masters	19 387	27,6	0,8	17 951	854	582	

Champ: France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

Plus précisément, 48 % des diplômes nationaux délivrés en formation continue sont de niveau II (master 1 et licence), 34 % de niveau II (master et doctorat), 9 % de niveau III (DEUG, BTS et DUT) et 8 % de niveau IV (baccalauréat) (figure 6). Parmi ces diplômes, près de 38 % sont des licences, dont plus des trois quarts (77 %) de licences professionnelles, et 27 % sont des masters, dont un quart de masters professionnels.

Le niveau des diplômes nationaux délivrés augmente en cinq ans

En lien avec la progression du nombre moyen d'heures dispensées, les diplômes nationaux délivrés en formation continue sont de niveau plus élevé en 2017 qu'en 2012. En effet, la part des diplômes de niveau baccalauréat baisse de 4 points pendant cette période au profit des formations de niveau Bac+2 (+2,2 points) et dans une moindre mesure des niveaux II (+1 point) et I (+0,8 point). Au niveau Bac+2, le nombre de DUT délivrés augmente particulièrement : il représente en 2017 huit diplômes sur dix délivrés dans ce niveau contre un sur deux il y a cinq ans. Si la part des licences professionnelles parmi les licences évolue peu, celle des masters professionnels, qui représentent plus de la moitié des masters délivrés en 2012, baisse fortement, en lien avec le développement des masters indifférenciés et d'enseignement.

En 2017, les universités délivrent 88 % des diplômes préparés en formation continue; 60 000 sont des diplômes nationaux, qui représentent 85 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés en formation continue et 34 000 des diplômes d'établissement. Les universités sont les seuls établissements à délivrer des diplômes de niveau baccalauréat,

essentiellement des DAEU littéraires. Près de la moitié (47 %) des diplômes délivrés en 2017 sont de niveau II et plus d'un tiers (35 %) de niveau I. Au sein des universités, les IUT délivrent 16 000 diplômes nationaux, dont deux tiers (65 %) sont des licences professionnelles. Elles représentent 52 % des licences professionnelles délivrées en formation continue. Entre 2012 et 2017, le nombre de diplômes délivrés, qu'ils soient nationaux ou d'établissement, progresse de 36 % en université.

Le Cnam délivre 10 % des diplômes préparés en formation continue (10 700) et les écoles moins de 2 % (2 000), ces diplômes étant huit fois sur dix des diplômes nationaux. Parmi les diplômes nationaux délivrés en 2017, six sur dix sont de niveau II au Cnam et huit sur dix de niveau I en écoles.

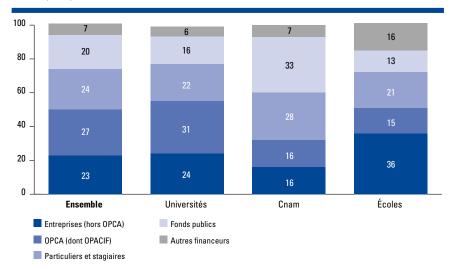
En 2017 comme en 2012, les entreprises financent la moitié de la formation continue

En 2017, pour l'ensemble des établissements, 50 % des ressources financières

de la formation continue proviennent des entreprises et des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) (figure 7). La contribution des OPCA est supérieure à celle des entreprises : 27 % contre 23 %. Par ailleurs, les particuliers assurent 24 % du financement de la formation continue et les fonds publics 20 %.

À dispositif constant, la répartition des ressources financières diffère en 2012 et en 2017. Si la contribution globale des entreprises et des OPCA était déjà autour de 50 % en 2012, la part des entreprises était supérieure à celle des OPCA (31 % contre 15 %). La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (Loi nº 2014-288 du 5 mars 2014) peut apporter une explication à cette inversion. Jusqu'à cette loi, les entreprises pouvaient se libérer de tout ou partie de leur obligation fiscale au titre du plan de formation en procédant elles-mêmes au financement des formations, diminuant d'autant la contribution des OPCA. En 2012 les particuliers assuraient, quant à eux,

FIGURE 7 - Origine des ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2017 (en %)



Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

20 % du financement de la formation continue et les fonds publics 26 %. Le poids de ces derniers dans le financement diminue de 6 points en cinq ans, notamment en raison de la réduction de la part des conseils régionaux : elle passe de 58 % en 2012 à 44 % en 2017, tout en restant majoritaire. La répartition des ressources financières varie selon les types d'établissements en 2017. La part des ressources provenant des entreprises (y compris OPCA) est plus élevée en université (55 %) qu'au Cnam (32 %), établissement où les contributions des entreprises, des particuliers et des fonds publics sont quasiment égales.

Des disparités et des stratégies régionales apparaissent dans le financement de la formation continue

En 2017, des différences régionales se perçoivent au sein des ressources financières de la formation continue universitaire. En Corse et dans les DOM sauf la Réunion.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue

la part des ressources financières issues des entreprises (y compris OPCA) est relativement faible, inférieure d'au moins 20 points à la moyenne nationale (55%) (figure 8). À l'inverse, elle est particulièrement élevée (plus de 10 points au-dessus de la moyenne) en Auvergne-Rhône-Alpes, en Normandie et à la Réunion. La contribution des entreprises au financement de la formation continue se situe autour de la moyenne dans huit régions. Sans être proportionnelle à cette contribution, la part de stagiaires salariés accueillis en formation continue en université a un certain lien avec elle. En effet, la région Occitanie est la seule à avoir une contribution des entreprises au financement (61 %) supérieure à la moyenne et une part de stagiaires salariés (35 %) en-deçà de la moyenne nationale, qui s'élève à 41 %.

La participation des conseils régionaux au financement de la formation continue est elle aussi très inégale selon les territoires (figure 9). Elle est quasiment inexistante en Guyane et à Mayotte, très faible en Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (moins de 2% des ressources) et inférieure à 4% en Nouvelle-Aguitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Guadeloupe-Martinique. Elle dépasse la moyenne nationale (7 %) dans les autres régions; elle est particulièrement forte en Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France (entre 10 et 20 %) et surtout en Corse (avec 65%). L'implication financière des conseils régionaux dans le financement de la formation continue n'est pas systématiquement proportionnelle à la part des stagiaires demandeurs d'emploi accueillis dans les universités. En effet, la part des stagiaires demandeurs d'emploi est plus élevée que la moyenne et celle du financement du conseil régional inférieure à la moyenne dans quatre régions (Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Guadeloupe-Martinique et Guyane). La situation est inverse dans le Grand-Est, en Normandie et dans les Pays-de-la-Loire.

Claire Létroublon, MESRI-SIES

FIGURE 8 - Part des ressources financières issues des entreprises et des OPCA et part des stagiaires salariés dans la FC universitaire en 2017 (en %)

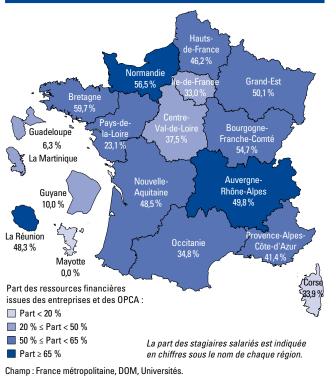
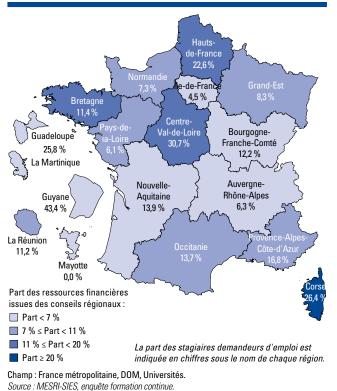


FIGURE 9 - Part des ressources financières issues des conseils régionaux et part des stagiaires demandeurs d'emploi dans la FC universitaire en 2017 (en %)



Pour en savoir plus

- Létroublon C., « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2016 », Note d'information, n° 19.03, février 2019.
- Grille J., « En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes », Note d'information, n° 17.22, octobre 2017.
- Grille J., « Douze ans de formation continue universitaire de 2001 à 2012 », Note d'information, n° 15.30, septembre 2015.

Source, champ, méthodologie et définitions

Source : enquête Bilan des actions de formation continue auprès des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et qui dispensent de la formation continue.

Champ : France entière (y compris la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française).

Estimation partielle des résultats dans les IUT

Pour les IUT, le chiffre d'affaires et le nombre de stagiaires en formation continue sont, en partie, estimés, toutes les universités avec un IUT ne distinguant pas, dans leurs données, celles des universités « en propre » et celles des IUT. L'estimation se base alors sur une information connue pour près de 70 % des universités avec IUT en termes de chiffre d'affaires et de nombre de stagiaires.

Les types d'établissements

- les universités: les 67 Universités de France métropolitaine et leurs différentes composantes dont les instituts universitaires de technologie (IUT), l'institut national universitaire Jean-François Champollion d'Albi, les deux universités d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion) et le CUFR de Mayotte, les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. S'y ajoutent les deux instituts nationaux polytechniques (INP) de Toulouse et de Grenoble, les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes et Paris-Dauphine (dans le texte ces établissements apparaissent également sous la dénomination abrégée « universités »).
- **le Conservatoire national des arts et métiers** (Cnam) y compris ses centres régionaux regroupés en association (Arcnam).
- les écoles et grands établissements : Inalco, Institut d'études politiques de Paris, l'Ensam et ses centres régionaux, l'École normale supérieure (Ens) de Cachan et les Ens de province, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des Chartres, les Écoles centrales de Paris, Marseille, Lille, Lyon et Nantes, l'Ensait de Lille, les Eni de Brest, Saint-Etienne et Tarbes, l'Ensci de Limoges, l'Ensea de Cergy, l'Ensmm de Besançon, l'Ensi de Caen, l'Institut national des sciences appliquées Centre Val-de-Loire, les Insa de Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, Sigma Clermont, l'Institut supérieur de mécanique de Paris à Saint-Ouen, l'Enssib à Villeurbanne, l'Ens Louis-Lumière à Saint-Denis, l'Ens Arts du Théâtre de Lyon et Agrosup de Dijon.

Dans le texte, ces trois types d'établissements apparaissent parfois sous les dénominations abrégées, universités, Cnam et écoles.

Dans la note des comparaisons sont effectuées entre 2012 et 2017. Elles sont effectuées sur les établissements communs à ces deux années, soit à dispositif constant.

Les acteurs de la formation professionnelle continue Les publics

- les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par leur employeur, ou au titre du droit individuel à la formation (DIF). Ils peuvent également bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur formation.
- les demandeurs d'emploi peuvent suivre une formation dont la totalité ou une partie peut être financée par les pouvoirs publics (rémunération, prise en charge des frais de formation...); ils sont désignés sous le terme «demandeurs d'emploi aidés ». D'autres demandeurs d'emploi ne

relèvent en revanche d'aucun dispositif d'aide; ils sont désignés sous le terme «autres demandeurs d'emploi».

- les non-salariés (agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales) peuvent accéder à la formation professionnelle continue. Ils participent obligatoirement au financement de leur formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.
- les particuliers sont des individus inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Une sous-rubrique de ce public comprend des inscrits dans les universités « inter-âges » pour suivre des cycles de conférences.

Les différents types de formation professionnelle continue

- **les formations diplômantes** : formations sanctionnées par un diplôme d'État.
- les formations certifiantes : formations débouchant sur un certificat de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Elles sont inscrites au RNCP et reconnues par les branches professionnelles.
- les formations qualifiantes ou «formations courtes»: formations à visée professionnelle plus immédiate. Elles attestent d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'elles ne débouchent pas sur un titre. Elles peuvent être reconnues dans une convention collective.
- les formations « inter-âges » : formations proposées aux particuliers, généralement sous forme de cycle de conférences, pour acquérir des connaissances dans des domaines variés. Elles ne donnent droit à aucun diplôme et ne préparent à aucun examen.

Les financeurs

- les entreprises ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1 % de la masse salariale) à des organismes collecteurs créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés et agréés par l'État, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les entreprises de moins de dix salariés versent une contribution (0,55 % de la masse salariale) à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF).

- les fonds publics

- les conseils régionaux financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi. En concertation avec l'État et les partenaires sociaux, ils élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle;
- l'État finance des actions de formation pour ses agents ainsi qu'en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, détenus, etc.). De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés;
- l'Union européenne accorde aussi des subventions.
- les particuliers (cf. les publics).
- les autres financeurs : contrats avec d'autres prestataires de formation, vente d'ingénierie de formation et prestations d'accompagnement de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou de bilans de compétences.

Agence : Opixido

Secrétaire de rédaction : Rémi Wislez